

Communication publicitaire



OBLIGATAIRES

OSTRUM EURO SOVEREIGN 1-3

**Cherchez à profiter des opportunités offertes
par des États Européens**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.



Ostrum
ASSET MANAGEMENT

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

OSTRUM EURO SOVEREIGN 1-3

- Un fonds « obligations gouvernementales européennes »
- Une gestion active de convictions diversifiée sur des valeurs émises ou garanties par des Etats membres de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen, libellées en euros
- Une équipe d'experts en dettes souveraines

UNE GESTION ACTIVE DE CONVICTIONS

La gestion « obligation gouvernementale euro » mise en œuvre peut être qualifiée de gestion active de conviction. Elle vise à investir sur des titres émis ou garantis par les États européens comme la France, Allemagne, Italie et Espagne, libellés en euros et de maturité courte comprise entre 1 et 3 ans. Les Etats doivent être de haute qualité, aussi appelée *Investment Grade**.

Cette gestion s'effectue dans le cadre d'un processus d'investissement rigoureux, intégrant un contrôle permanent des risques. L'équipe de gestion analyse attentivement les pays, en cherchant à tirer parti de la diversité des profils de risque et de taux d'emprunt au sein des Etats européens. La sélection s'effectue grâce à des analyses et prévisions réalisées par Ostrum Asset Management, sur la base de données macro-économiques et de marché. Cette démarche permet de définir à quels pays s'exposer prioritairement et sur quelle durée, selon leur solidité économique et financière.

*Obligations Investment Grade : correspondent aux obligations émises par les emprunteurs qui reçoivent une note allant de AAA à BBB- par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's. (Source : Marketing Réseaux de Natixis IM)



LA RECHERCHE, AU CŒUR DU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Le processus d'investissement repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés, tels que les variables économiques, les marchés et les facteurs techniques, ainsi que de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. Cette analyse permet d'identifier les inefficiences sur le marché obligataire offrant de nombreuses opportunités d'investissement attractives. Les conclusions de ces analyses permettent la mise en place de nos stratégies d'investissement, sources de valeurs ajoutées de notre gestion.

POINT D'ATTENTION Ostrum Euro Sovereign 1-3 permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 1 à 3 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

2 QUESTIONS AUX GÉRANTS D'OSTRUM EURO SOVEREIGN 1-3



Isabelle
SANSON



Abdelaatik
DNIGUER

Quels sont les moteurs de performance d'Ostrum Euro Sovereign 1-3 ?

Ils sont multiples : il y a tout d'abord le pilotage de la sensibilité sur chaque zone d'investissement en fonction de notre scénario macroéconomique. La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur induite par une variation donnée du taux d'intérêt. Schématiquement, une obligation ayant une sensibilité de 2 verra sa valeur augmenter d'environ 2 % si le taux d'intérêt baisse de 1 %, et inversement. La sensibilité du portefeuille du FCP aux taux d'intérêt évolue selon la fourchette suivante : [0,5;3]. Le gérant ne s'autorisera que des paris directionnels limités, évoluant dans une fourchette de sensibilité comprise entre 98% et 102% de la sensibilité de l'indicateur de référence. L'allocation pays fait également partie des moteurs de performance du fonds, ainsi que la sélection des titres au sein de chacun de ces pays.

PROFIL DE RISQUE

Ostrum Euro Sovereign 1-3 n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque de crédit, risque de taux, risque de contrepartie, risque lié aux acquisitions et aux cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières, risque de durabilité, risque lié aux techniques de gestion et risque pris par rapport à l'indicateur de référence. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 **2** 3 4 5 6 7

L'indicateur synthétique de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés obligataires de la zone Euro.

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Comment sélectionnez-vous les titres sur lesquels vous décidez d'investir ?

La gestion d'Ostrum Euro Sovereign 1-3 se base sur nos évaluations internes sur les différentes sources de valeur ajoutée :

- La sélection de la sensibilité* sur chaque zone d'investissement la plus adaptée au scénario macroéconomique envisagé
- La gestion active des courbes des taux les plus attractives en termes de rendement
- La sélection des titres en portefeuilles : arbitrage inter-marchés de la zone euro selon la cherté relative des investissements par rapport à la composition de l'indice de référence

*Indicateur du risque de taux lié à une obligation, la sensibilité indique la variation de valeur d'une obligation en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. A noter : la sensibilité varie en sens inverse des taux d'intérêt.

Exemple : pour une sensibilité de 5, si les taux d'intérêt baissent de 1 %, la valeur d'un obligation à taux fixe augmente de 5 %.

Source : Ostrum

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de l'OPCVM est de rechercher la réalisation d'une performance égale à celle de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bonds 1-3 Y sur une **durée de placement recommandée de 1 à 3 ans**. Cet indice mesure la performance des obligations d'État de la zone euro dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé en euro et inclut les coupons des obligations qui le composent.

■ EN SAVOIR +

Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Gestionnaire financier par délégation	Ostrum Asset Management
Nature juridique	FCP de droit français de type OPCVM
Classification	Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Risque de perte en capital	Oui
Nourricier	Non
Durée de placement recommandée	1 à 3 ans
Devise de référence	Euro
Indice de référence	L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bonds 1-3 Y mesure la performance des obligations d'États de la Zone euro dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé en euro et inclut les coupons des obligations qui le composent. Il est disponible sur le site internet www.ftse.com la Zone euro dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé en euro et inclut les coupons des obligations qui le composent. Il est disponible sur le site internet www.ftse.com
Classification SFDR	Article 6
Proportion minimale :	0%
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	0%
- d'investissements durables	0%
Date de création	21/02/1994
Code ISIN	FR0007477625
Affectation des résultats	Capitalisation
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE
Abonnement	Oui
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	Néant
Frais de sortie⁽²⁾	Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,40 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont 0,20% de retrocessions distributeur.
Frais de transactions	0,1% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.
Souscription minimale initiale	Néant
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Valeur liquidative d'origine	1 524,49 €
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	12h30
Indicateur synthétique de risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0007477625/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0007477625/detail>.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. **(2)** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. **(3)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Document non contractuel. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel. Achievé de rédiger en février 2023.

Ostrum Euro Sovereign 1-3 est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.